



## Communauté de communes de la Sologne des Étangs

### Compte-rendu du Conseil communautaire du 13 février 2014

Le Conseil communautaire s'est tenu sur la commune de Neung-sur-Beuvron, Ecoparc, Domaine de Villemorant. Cette réunion avait été convoquée le 6 février 2014.

#### Présents :

Mmes, Hélène Bidan, Yolande Briend, Evelyne Foucher, Marie-Claude Lajoux, Odette Meunier, Viviane Vaslin,.

Mrs, Jean-Michel Béchon, Olivier Brunetaud, Michel Buffet, Jean-Jacques Delaitre, Jean-Michel Croiset, François D'Espinay Saint Luc (pouvoir de Gyslaine Dognin), Eric Fassot, Jean-Pierre Guémon, Claude Henry, Jacques Kerhousse, Michel Legourd (pouvoir de Alain Blanche), Christian Leonard, Gino Lehoux, Daniel Lombardi, Eric Morand, Jack Terrier, André Vanneau.

#### **Vote des comptes de gestion**

---

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Développement économique – Ecoparc », « SPANC », « Environnement et déchets » et « Relais Services Publics » étant conformes en tout point avec les comptes administratifs de la communauté de communes, Le Conseil communautaire les accepte et n'émet aucune observation ou réserve.

#### **Vote des comptes administratifs**

---

Le Président Michel LEGOURD se retire et quitte la séance pour l'approbation des comptes administratifs. Monsieur François d'Espinay Saint Luc, 3ème Vice-président, est nommé Président.

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les Comptes administratifs du budget principal de la communauté de communes de la Sologne des Etangs et des budgets annexes « Développement économique – ECOPARC », « Environnement et déchets », « SPANC » et « Relais Services Publics » de l'exercice 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013

2°) Statuant sur l'exécution du budget 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives ;

déclare que les Comptes administratifs sus visés, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et les approuve.

## **Affectation des résultats**

---

### **Budget principal**

Au regard de la présentation des résultats d'exécution au titre de l'année 2013

- un excédent cumulé de fonctionnement de **3 251 792.98 €** ;
- un déficit cumulé d'investissement de **486 311.17 €**.

Considérant que lors du vote du Budget primitif, les restes à réaliser ne sont pas inclus dans le résultat d'investissement :

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement dans le budget principal de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs comme suit :

La section d'investissement présentant un résultat cumulé déficitaire, une affectation au compte 1068 est nécessaire, à hauteur de **486 311.17 €**.

Les résultats sont affectés comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **2 765 481.81 €**

Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) **486 311.17 €**

### **Budget annexe « Développement Economique – Ecoparc »**

Le Conseil communautaire

Au regard de la présentation des résultats d'exécution au titre de l'année 2013

- un excédent cumulé de fonctionnement de **29 695,95 €** ;
- un excédent cumulé d'investissement de **112 038,30 €**.

Considérant que lors du vote du Budget primitif, les restes à réaliser ne sont pas inclus dans le résultat d'investissement décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **29 695.95 €**

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) **112 038.30 €**

### **Budget annexe « Environnement et déchets »**

Le Conseil communautaire

Au regard de la présentation des résultats d'exécution au titre de l'année 2013

- un excédent cumulé de fonctionnement de **11 052,10 €** ;
- un excédent cumulé d'investissement de **918,39 €**.

Considérant que lors du vote du Budget primitif, les restes à réaliser ne sont pas inclus les résultats sont affectés comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **11 052,10 €**

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) **918,39 €**

### **Budget annexe « SPANC »**

Le Conseil communautaire

Au regard de la présentation des résultats d'exécution au titre de l'année 2013

- un excédent cumulé de fonctionnement de **5 353,73 €** ;

Considérant que lors du vote du Budget primitif, les restes à réaliser ne sont pas inclus dans le résultat d'investissement :

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement dans le budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes de la Sologne des Etangs comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) **5 353,73 €**

## **Budget annexe « Relais Services publics »**

Le Conseil communautaire

Au regard de la présentation des résultats d'exécution au titre de l'année 2013

- un déficit cumulé de fonctionnement de **17 590,61 Euros** ;
- un déficit cumulé d'investissement de **45 575,08 Euros**.

Considérant que lors du vote du Budget primitif, les restes à réaliser ne sont pas inclus dans le résultat d'investissement décide que les résultats sont affectés comme suit :

Affectation au déficit reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>17 590,61 Euros</b>
Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001)	<b>45 575,08 Euros</b>

## **Vote des taux d'imposition**

---

Suite à la réforme de la fiscalité locale, la communauté de communes doit procéder au vote des taux des impositions directes locales : taux de cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux d'impôt directs locaux à percevoir au titre de l'année 2014 :

- Cotisation foncière des entreprises : 20,16 %
- Taxe d'habitation : 9,41 %
- Taxe foncière non bâti : 2,32%

## **Bilan et acquisition 2013**

---

Au cours de l'année 2013, la communauté de communes a fait l'acquisition :

- de la MARPA de DHUIZON (au titre du CIAS de la Sologne des Etangs) auprès de Terre de Loire Habitat pour un montant de 636 000 €.
- d'un terrain sur ECOPARC appartenant à l'entreprise SCI de L'Etang pour un montant de 20 000 €.
- d'un bâtiment d'activités de 1250 m<sup>2</sup> à Dhuizon appartenant à l'entreprise Ceanothe pour un montant de 250 000 €.

La vente d'un bâtiment d'activités sur la zone d'activités Ecoparc à Neung-sur-Beuvron à la SARL ATOMIK pour un montant de 150 201,60 € a été réalisée en date du 19 décembre 2013.

## **Vote du Budget Primitif du budget principal**

---

Le Conseil communautaire, considérant le compte de gestion et le compte administratif adoptés dans la présente séance de conseil communautaire, après s'est fait présenter le budget primitif du budget principal par chapitre et par nature, de la communauté de communes de la Sologne des Etangs au titre de l'année 2014, décide de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget principal, selon les équilibres suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 600,00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL	273 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 172 532,07 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	78 098,61 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	114 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	2 339,51 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	95 839,75 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 841 409,94 €</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 064 334,45 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 905 744,39 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	14 200,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 316,24 €
73 - IMPOTS ET TAXES	1 475 398,42 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	590 047,92 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 140 262,58 €</b>
002 – RESULTAT DE FONCT. REPORTE	2 765 481,81 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 905 744,39 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	47 264,61 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	32 389,69 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 000,00 €
23- IMMOBILISATIONS EN COURS	4 565 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 859 654,30 €</b>
001- RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE	486 311,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 345 965,47 €</b>
RESTE A REALISER	17 504,36 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 363 469,83 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	78 098,61 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES - FCTVA	1 203 911,17 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS RECUES	16 000,00 €
16 - EMPRUNTS	986 823,10 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 284 832,88 €</b>
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 064 334,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 349 167,33 €</b>
RESTE A REALISER	14 302,50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 363 469,83 €</b>

Le budget principal est adopté à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2013 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

## **Vote du Budget Primitif du budget annexe « Développement économique – Ecoparc »**

Le Conseil communautaire, considérant le compte de gestion et le compte administratif adoptés dans la présente séance de conseil communautaire, après s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe « Développement économique – Ecoparc » par chapitre et par nature, de la communauté de communes de la Sologne des Etangs au titre de l'année 2014, décide de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget annexe « Développement économique – Ecoparc », selon les équilibres suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 650,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	29 500,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	199 007,71 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	53 026,86 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>445 184,57 €</b>
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>184 561,38 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>629 745,95 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	100 150,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	31 100,00 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	210 000,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	257 800,00 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 050,00 €</b>
<b>002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>29 695.95 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>629 745,95 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
10 – DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	123 167,55 €
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	30 000,00 €
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	50 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	520 000,00 €
26 – PARTICIPATIONS ET CREANCES	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>849 167,55 €</b>
RESTE A REALISER	29 634,91 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>878 802,46 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	199 007,71 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS RECUES	110 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	273 195,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>582 202,78 €</b>
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	184 561,38 €
<b>001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>112 038,30 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>878 802,46 €</b>

Le budget annexe « Développement économique – Ecoparc » est adopté à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2013 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

### **Vote du Budget Primitif du budget annexe « Environnement et déchets »**

Le Conseil communautaire, considérant le compte de gestion et le compte administratif adoptés dans la présente séance de conseil communautaire, après s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe « Environnement et déchets » par chapitre et par nature, de la communauté de communes de la Sologne des Etangs au titre de l'année 2014, décide de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget annexe « Environnement et déchets », selon les équilibres suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
012 - CHARGES DE PERSONNELS	900,00 €
014 – ATTENUATION DE PRODUITS	778 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	10 020,51 €
042- OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS SECTIONS	131,59 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>789 052,10 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
73 - IMPOTS ET TAXES	778 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>778 000,00 €</b>
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	11 052,10 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>789 052,10 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
23 - TRAVAUX	1 049,98 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1049,98 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
040 - OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS SECTIONS	131,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>131,59 €</b>
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT	918,39 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1049,98 €</b>

Le budget annexe « Environnement et déchets » est adopté à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2013 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

## **Vote du Budget Primitif du budget annexe « SPANC »**

---

Le Conseil communautaire, considérant le compte de gestion et le compte administratif adoptés dans la présente séance de conseil communautaire, après s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe « SPANC » par chapitre et par nature, de la communauté de communes de la Sologne des Etangs au titre de l'année 2014, décide de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget annexe « SPANC », selon les équilibres suivants :

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>Prévus 2014</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 900,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 000,00 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	1 053,73 €
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 353,73 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERS	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00 €</b>
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 353,73 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 353,73 €</b>

Le budget annexe « SPANC » est adopté à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2013 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

## **Vote du Budget Primitif du budget annexe « Relais Services Publics »**

---

Le Conseil communautaire, après s'est fait présenter le budget primitif du budget annexe « Relais Service Public » par chapitre et par nature, de la communauté de communes de la Sologne des Etangs au titre de l'année 2014, décide de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget annexe « Relais Service Public », selon les équilibres suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 950,00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL	29 916,24 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	656,01 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE	15 026,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 549,14 €</b>
002 – DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 590,61 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 139,75 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
70 – PRODUITS DES SERVICES	480,00 €
74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70 739,75 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 920,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 139,75 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00 €
020 – DEPENSES IMPREVUES	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 500,00 €</b>
001 – DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	45 575,08 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 075,08 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus 2014</b>
040 – OPERATIONS D'ORDRE	15 026,89 €
10- DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 230,00 €
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS RECUES	21 818,19 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 075,08 €</b>
RESTE A REALISER	17 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 075,08 €</b>

Le budget annexe « Relais Service Public » est adopté à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2013, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2013 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

### **Attribution de compensation**

---

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de retenir les montants d'attribution de compensation proposée par la commission de transfert de charges et le bureau communautaire et décide que le versement de l'attribution de compensation sera réalisé par quart tous les trimestres, déduction faite du premier versement basé sur

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que le versement de l'attribution de compensation sera réalisé par quart tous les trimestres, déduction faite du premier versement basé sur l'attribution de compensation 2013 conformément à la délibération du 18 décembre 2013.

<b>Communes</b>	<b>Attribution de compensation 2014</b>
Dhuizon	57 889,42 €
La Ferté Beauharnais	10 599,91 €
La Marolle en Sologne	13 386,88 €
Millançay	44 395,07 €
Montrieux en Sologne	327,74 €
Neung sur Beuvron	113 731,99 €
Saint Viâtre	41 315,83 €
Veilleins	- 638,42 €
Vernou en Sologne	169 176,31 €
Villeny	44 021,38 €
Yvoy le Marron	3 687,54 €
<b>Total des versements des compensations</b>	<b>497 893,65 €</b>

## **Demandes de subvention**

Considérant le **projet de réalisation d'une boucle cyclable reliant Neung-sur-Beuvron à Vernou-en-Sologne et d'un axe cyclable vers Romorantin** desservant les communes de Millançay et Veilleins et le montant des travaux évalué à 35 940 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le projet d'aménagement d'une boucle Neung-sur-Beuvron/Vernou-en-Sologne et d'un axe cyclable vers Romorantin et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant estimé des travaux.

Considérant le **projet de réfection de l'aile gauche de la toiture du Château de Villemorant** et le montant des travaux évalué à 50 000 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le projet de réfection de l'aile gauche de la toiture du château, siège de la communauté de communes et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux à hauteur de 40% du montant estimé des travaux.

Considérant le coût de **l'étude d'opportunité énergétique à Vernou-en-Sologne** à hauteur de 25 515 € HT et la subvention accordée à la communauté de communes par le Conseil général à hauteur de 10 000 €, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention au titre du programme européen Leader à hauteur de 10 412 € pour la réalisation de l'étude énergétique à Vernou-en-Sologne.

## **Attribution d'un fonds de concours pour la reconstruction d'un pont à Villeny**

Considérant l'effondrement d'un pont à Villeny, situé à la jonction de deux boucles de la Sologne à vélo (13 et 14) et la délibération du 18 décembre 2013 adoptant le principe d'une intervention à hauteur de 50% de la communauté de communes pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont et le devis retenu par la commune pour la réalisation des travaux à hauteur de 21 143 € HT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villeny à hauteur de 10 571,50 € HT pour la reconstruction du pont.

## **Attribution d'une aide à la location à ALCAUD SAS à Saint-Viâtre**

Considérant la liquidation judiciaire de la société ALCAUD SA implantée sur la commune de Saint Viâtre depuis 1984 suite à un important impayé et la reprise à la barre du tribunal de commerce de l'entreprise par M. HU, gérant de la société HSI, installateur de produits ALCAUD,

Considérant le souhait de l'entreprise de conserver le site sur Saint Viâtre et de rapidement retrouver un niveau de production identique à celui de l'ancienne entité tout en en développant une nouvelle clientèle pour les produits liés au désenfumage naturel et à l'éclairage naturel des bâtiments industriel et commerciaux,

Considérant la location par la société « ALCAUD SAS » de 3 bâtiments (750 m<sup>2</sup> 800 m<sup>2</sup> et 600 m<sup>2</sup>) localisés à Saint Viâtre pour un loyer annuel fixé à 48 000 € HT et la possibilité pour l'entreprise de bénéficier d'une aide au titre du FIDEL (Fonds pour l'initiative et le développement des entreprises en Loir-et-Cher) attribuée par le Conseil général sous condition d'une intervention de la communauté de communes,

Vu le dispositif d'aide adopté par la communauté de communes par délibération du 12 avril 2012, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'accorder une aide à la location de 7 200 € par an pendant 3 ans à la société ALCAUD SAS dans le cadre d'un soutien à la reprise d'activités et autorise le Président à signer la convention et tout document concernant ce dossier.

## **Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Grande Sologne**

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Grande Sologne a été validé par le Comité syndical du 22 novembre 2013. La communauté de communes, associée à la négociation du contrat, sera également signataire du contrat en tant qu'acteur de sa mise en œuvre et en qualité de maître d'ouvrage d'opérations financées. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Grande Sologne.

## **Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher-Numérique »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5214-27 et L.5721-2,

Vu la délibération n° 2013-64 du Conseil communautaire en date du 4 juillet 2013 sollicitant des communes membres le transfert de la compétence communications électroniques de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et l'approbation du principe de l'adhésion au syndicat mixte par la Communauté de Communes,

Vu les délibérations correspondantes des communes membres de la Communauté de Communes et l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 actant de la prise de la compétence communications électroniques de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher numérique »,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » en application de l'article 5 de ses statuts, d'approuver le transfert au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de sa compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'approuver les statuts du SMO « Loir-et-Cher Numérique ».

## **Adhésion à des organismes extérieurs**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adhérer aux organismes suivants :

- « l'Assemblée des Communautés de France » pour un montant annuel de 842 €,
- « l'Association Prévention Routière » pour un montant annuel de 200 €,
- « Plus FM » pour un montant annuel de 3 678,16 € au titre de la convention de partenariat pour la diffusion des informations municipales ou des associations sur la radio et le site internet de Plus FM.

## **Vente de la chaudière du Relais Services Publics**

Considérant le raccordement du bâtiment du Relais Services Publics au réseau de chaleur bois de la commune de Neung-sur-Beuvron et la proposition de rachat par la commune de Neung-sur-Beuvron de la chaudière fuel du Relais Services Publics datant de 2002 pour un montant de 1 500 € TTC, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de vendre à la commune de Neung-sur-Beuvron la chaudière fuel du Relais Services Publics pour un montant de 1 500 € TTC.

## **Présentation du nouveau site internet de la communauté de communes**

Le nouveau site internet de la communauté de communes est maintenant en ligne : [www.sologne-des-etangs.fr](http://www.sologne-des-etangs.fr). On y trouve des informations sur la communauté de communes et ses actions, des informations pratiques sur les services proposés sur la communauté de communes, des actualités et un agenda des associations. Il permet également d'accéder aux sites dédiés au Tourisme et à Ecoparc. Sur le site d'Ecoparc, il est possible d'accéder au film de présentation réalisé sur Ecoparc et à des interviews de chefs d'entreprise ([www.ecoparc-sologne.fr](http://www.ecoparc-sologne.fr)). Les films peuvent également être visionnés sur YouTube.